



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 074-217402544-20260127-DEL2026\_01\_1-DE

Délibération n°2026-01-1/5

SLOW

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt - six, le 27 du mois de janvier à 19 h 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BEAUQUIS Michel, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile.

Absents/excusés : BARNOIN Amaury  
BARRACHIN Mireille pouvoir à Michel MASSON  
MOISE Bastien pouvoir à Josette CHARVIER  
PERA Sophie pouvoir à Bénédicte PINEL

Secrétaire de séance : TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	20/01/2026
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	
Abstention :	

### Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ NOMME Mme TEYSSEDOU Marie

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.  
Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire  
Josette CHARVIER



Le secrétaire de séance  
Marie TEYSSEDOU





Délibération n°2026-01-2/5

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 074-217402544-20260127-DEL2026\_01\_2-DE

SLOW

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt - six, le 27 du mois de janvier à 19 h 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BEAUQUIS Michel, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile.

Absents/excusés : BARNOIN Amaury  
BARRACHIN Mireille pouvoir à Michel MASSON  
MOISE Bastien pouvoir à Josette CHARVIER  
PERA Sophie pouvoir à Bénédicte PINEL

Secrétaire de séance : TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	20/01/2026
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents : 9	
Nombre de pouvoirs 3	
Nombre de suffrages exprimés : 12	
Votes Pour : 12	
Votes Contre :	
Abstention :	

## Approbation Procès-Verbal de séance

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance 09 décembre 2025 à préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 décembre 2025 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.  
Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire  
Josette CHARVIER



Le secrétaire de séance  
Marie TEYSSEDOU





Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 074-217402544-20260127-DEL2026\_01\_3-DE

SLOW

Délibération n°2026-01-3/5

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt - six, le 27 du mois de janvier à 19 h 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BEAUQUIS Michel, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile.

Absents/excusés : BARNOIN Amaury  
BARRACHIN Mireille pouvoir à Michel MASSON  
MOISE Bastien pouvoir à Josette CHARVIER  
PERA Sophie pouvoir à Bénédicte PINEL

Secrétaire de séance : TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	20/01/2026
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents : 9	
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de suffrages exprimés : 12	
Votes Pour : 12	
Votes Contre :	
Abstention :	

## Devis Chantier Local d'insertion. Travaux 2026

Madame le Maire explique que le chantier local d'insertion (CLI) intervient depuis plusieurs années sur notre commune pour l'entretien du talus sous la station d'épuration ainsi que l'entretien des chemins de Lachat et de Riondy.

Il est proposé de leur confier cette année, en plus, le tronçonnage et broyage des branches aux abords de la mare et l'ouverture du chemin rural du Crêt à Songy. Il est précisé que le bas de ce chemin traverse des parcelles privées et qu'il faudra envisager des conventions de passage.

Le devis établi pour 6 journées de travail s'élève à 2 718 € TTC, soit 453 €/jour/équipe.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du CLI et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette commande.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.  
Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire  
Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance  
Marie TEYSSEDOU

The image shows a circular official seal of the commune of Saint-Sylvestre. The seal contains the name of the commune in French ('SAINT-SYLVESTRE') and the year ('1852'). The signature of Josette CHARVIER is written across the bottom left of the seal.

The image shows the handwritten signature of Marie TEYSSEDOU, the secretary of the meeting, positioned above her title.



Délibération n°2026-01-4/5

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 074-217402544-20260127-DEL2026\_01\_4-DE

SLOW

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt - six, le 27 du mois de janvier à 19 h 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Étaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BEAUQUIS Michel, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile.

Absents/excusés : BARNOIN Amaury  
BARRACHIN Mireille pouvoir à Michel MASSON  
MOISE Bastien pouvoir à Josette CHARVIER  
PERA Sophie pouvoir à Bénédicte PINEL

Secrétaire de séance : TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	20/01/2026
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs 3	
Nombre de suffrages exprimés : 12	
Votes Pour : 12	
Votes Contre :	
Abstention :	

### Vente parcelle A149 et acquisition parcelle A 84

#### Objet : Cession et acquisition de parcelles cadastrées section A

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le plan cadastral ;  
Vu l'avis de la Commission Urbanisme ;  
Vu l'évaluation réalisée par le notaire ;

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°150 souhaite acquérir la parcelle attenante cadastrée section A n°149, propriété de la Commune, d'une superficie de 111 m<sup>2</sup>.

Elle précise également que cette propriétaire propose de céder à la Commune la parcelle cadastrée section A n°84, d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>, afin de régulariser l'emprise de la voirie communale.

La Commission Urbanisme, après examen du dossier, propose de retenir une surface vendue de 98 m<sup>2</sup> (soit 111 m<sup>2</sup> moins 13 m<sup>2</sup> repris par la Commune), au prix de 50 € par m<sup>2</sup>, tel qu'évalué par le notaire, représentant une valeur intermédiaire entre le prix du terrain agricole et celui du terrain constructible.

Le montant total de la transaction s'élève ainsi à 4 900 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la reprise par la Commune de la parcelle cadastrée section A n°84, d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> ;
- Décide la vente de la parcelle cadastrée section A n°149, d'une superficie de 111 m<sup>2</sup> ;
- Fixe le prix de la transaction à 4 900 € ;
- Précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.  
Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus



Le Maire  
Josette CHARVIER



Le secrétaire de séance  
Marie TEYSSEDOU



Délibération n°2026-01-5/5

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 074-217402544-20260127-DEL2026\_01\_5-DE

SLOW

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt - six, le 27 du mois de janvier à 19 h 30, se sont réunis dans les lieux habituels, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Sylvestre, sous la présidence de Mme Josette CHARVIER, Maire de SAINT-SYLVESTRE, dûment convoqués.

Etaient présents : BARBEROT Marie-Hélène, BEAUQUIS Michel, CHARVIER Josette, MALLET Emmanuelle, MASSON Michel, PINEL Bénédicte, REYMOND Régis, TEYSSEDOU Marie, TILLY Cécile.

Absents/excusés : BARNOIN Amaury  
BARRACHIN Mireille pouvoir à Michel MASSON  
MOISE Bastien pouvoir à Josette CHARVIER  
PERA Sophie pouvoir à Bénédicte PINEL

Secrétaire de séance : TEYSSEDOU Marie

Date de convocation	20/01/2026
Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents : 9	
Nombre de pouvoirs 3	
Nombre de suffrages exprimés : 12	
Votes Pour : 10	
Votes Contre :	
Abstention : 2	

Personnel : Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur

⦿ Le Maire informe l'assemblée :

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 relative à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie a instauré une réforme statutaire majeure applicable depuis le 1er janvier 2024.

Cette loi prévoit la création de la fonction de **secrétaire général de mairie (SGM)** et impose une requalification des fonctions de secrétaire de mairie exercées dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Les fonctions de secrétaire de mairie doivent désormais être exercées dans un cadre d'emplois de catégorie B ou A, conformément au Code général de la fonction publique.

Conformément à la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de secrétaire général de mairie en remplacement du poste de secrétaire de mairie existant, et d'inscrire ce poste dans un cadre d'emplois de catégorie B minimum, afin de mettre en conformité le tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-19-1 ;

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Saint-Sylvestre est une commune de moins de 2 000 habitants,

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

SLOW

ID : 074-217402544-20260127-DEL2026\_01\_5-DE

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent de secrétaire à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B, afin d'assurer les fonctions de maire et les élus de la commune, gérer les services, assurer la gestion budgétaire, commander publique, assurer la gestion et le suivi des ressources humaines de la collectivité, organiser les élections et assurer les services à la population, à savoir notamment l'accueil du public, l'établissement des actes d'état civil et l'aide aux démarches administratives (droit funéraire, urbanisme, ...), etc. ;

Il convient de supprimer le poste de secrétaire de mairie commune de – 1 000 habitants et de créer un emploi de secrétaire générale de mairie commune de – 2 000 habitants.

⇒ Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de secrétaire de mairie commune de – 1 000 habitants à temps complet à compter 28 février 2026.

Et

La création d'un emploi de secrétaire générale de mairie à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026

⇒ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable n°2025-11-05 du Comité Technique territorial en date du 02 décembre 2025

Après avoir délibéré, à VOIX 10 POUR ET 2 ABSTENTIONS DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire Général de Mairie	Rédacteur, Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	1	TC
Secrétaire de mairie commune – 1 000 habitants	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- d'Autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- le tableau des emplois modifié sera annexé à la présente délibération

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Le Maire  
Josette CHARVIER

Le secrétaire de séance  
Marie TEYSSEDOU





## TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 27/01/2026

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2026-01-5

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants	Délibération	Suppression
Administratif	Administrative	Rédacteur – Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Rédacteur principale de 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétaire Générale de Mairie	35 h	OUI	1	0	2026-01-5	
Administratif	Administrative	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétaire de mairie commune de – 1 000 habitants	35 h		1		2020-08-25	28/02/2026
Administratif	Administrative	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétaire	35 h		1		2020-08-26	
Ecole	Technique	Emploi contractuel catégorie C	Agent d'entretien	18.76/35 <sup>ème</sup>	oui	1		2025-07-10	
Périscolaire	Technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de surveillance garderie	26.29/35 <sup>ème</sup>	oui	1		2016-07-04	
Périscolaire	Technique	Adjoint technique territorial contractuel	Agent de surveillance cantine	5.96/35 <sup>ème</sup>	oui	1		2021-07-5	
Périscolaire	Technique	Adjoint technique territorial	Cuisinière	27.84/35 <sup>ème</sup>	Oui			2016-07-04/9	01/07/2022
Périscolaire	Technique	Emploi contractuel catégorie C	Remplacement poste cuisinière en disponibilité	27.84/35 <sup>ème</sup>	oui	1		2016-07-04/9	01/07/2022
Périscolaire	Technique		Agent polyvalent de restauration scolaire	14.18/35 <sup>ème</sup>	oui			2025-06-11	
Technique	Technique	Emploi contractuel catégorie C	Cantonnier	35 h 00	oui	1		2021-06-1 31/08/2021	
Technique	Technique	Emploi contractuel catégorie C	Agent de surveillance périscolaire et d'entretien des locaux scolaires	11.67/35 <sup>ème</sup>	Oui	1		2021-07-6 15/10/2021	

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 074-217402544-20260127-DEL2026\_01\_5-DE

*SLÔVAKIA*

